

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1120

commission principale : développement économique

objet : **Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Convention pour l'organisation de séminaires de gestion de projet à destination des chercheurs - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le soutien à l'innovation est une priorité pour le développement économique de l'agglomération. C'est un axe-clé de la démarche de promotion de l'innovation sur le territoire : Lyon Métropole Innovante. Il répond à une des grandes orientations stratégiques retenues par les partenaires du schéma de développement économique : régénérer et innover.

La communauté urbaine de Lyon cherche à promouvoir un environnement favorable à l'innovation afin de favoriser l'attractivité de son territoire et la compétitivité des entreprises locales.

A ce titre, le rapprochement entre la recherche et le monde économique doit être privilégié.

Avec 110 500 étudiants, 54 établissements d'enseignement supérieur, 450 laboratoires de recherche publics, la Communauté urbaine dispose d'un potentiel de recherche de tout premier plan qui favorise l'innovation scientifique et la technologie. La qualité des travaux de ses établissements universitaires, de ses grandes écoles et de ses centres de recherche, alliée à la densité d'un tissu d'entreprises accordant une importance majeure au secteur de la recherche, font de l'agglomération un pôle d'excellence reconnu au plan national et international.

Afin d'être plus performant dans la gestion des programmes européens de recherche et dans les collaborations avec l'industrie, les chercheurs et les enseignants-chercheurs de l'agglomération doivent maîtriser les techniques actuelles de gestion de projet.

Il s'agit de leur donner les moyens d'adapter les outils utilisés dans les projets de recherche pour passer à une logique de gestion de projet plus globale intégrant les réalités économiques (propriété industrielle, choix stratégiques, gestion de la qualité...).

A cette fin, la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est a organisé à titre expérimental le 4 juillet 2002 une journée de sensibilisation des chercheurs et enseignants-chercheurs à la gestion de projet. Malgré une publicité préalable réduite, cette session a été suivie par 39 participants qui ont jugé la journée satisfaisante aussi bien sur le fond que sur la forme. Près de 90 % d'entre eux souhaitent approfondir les thèmes abordés durant cette journée, en particulier le thème des relations recherche-entreprise et de la gestion de projet, à travers des séminaires de formation et des ateliers de travail.

Devant le succès de cette opération et le besoin de professionnalisation des chercheurs, la Communauté urbaine souhaite, en 2003, soutenir la Fondation dans la réalisation d'un programme de formation à la gestion de projet à destination d'un public de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de l'agglomération.

L'objectif est de faire découvrir aux chercheurs la méthodologie et les outils utilisés dans l'industrie pour le développement de produits innovants et de les aider à les adapter à leur propre projet de recherche.

Il est donc soumis au vote du conseil de Communauté la signature d'une convention avec la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est au vu du programme qui figure en annexe au dossier et l'octroi d'une subvention de 19 500 €.

Libellé	Dépenses	Recettes		
Programme	Budget total	Fondation	Participants	Communauté urbaine
journée de sensibilisation	10 000	1 500	-	8 500
séminaire de formation (2 jours)	20 000	3 000	6 000	11 000
total	30 000	4 500	6 000	19 500

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention de 19 500 € à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est pour l'organisation de séminaires de gestion de projet.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est une convention annuelle pour l'organisation desdits séminaires.

3° - La dépense relative à l'exercice 2003, soit une subvention de 19 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,